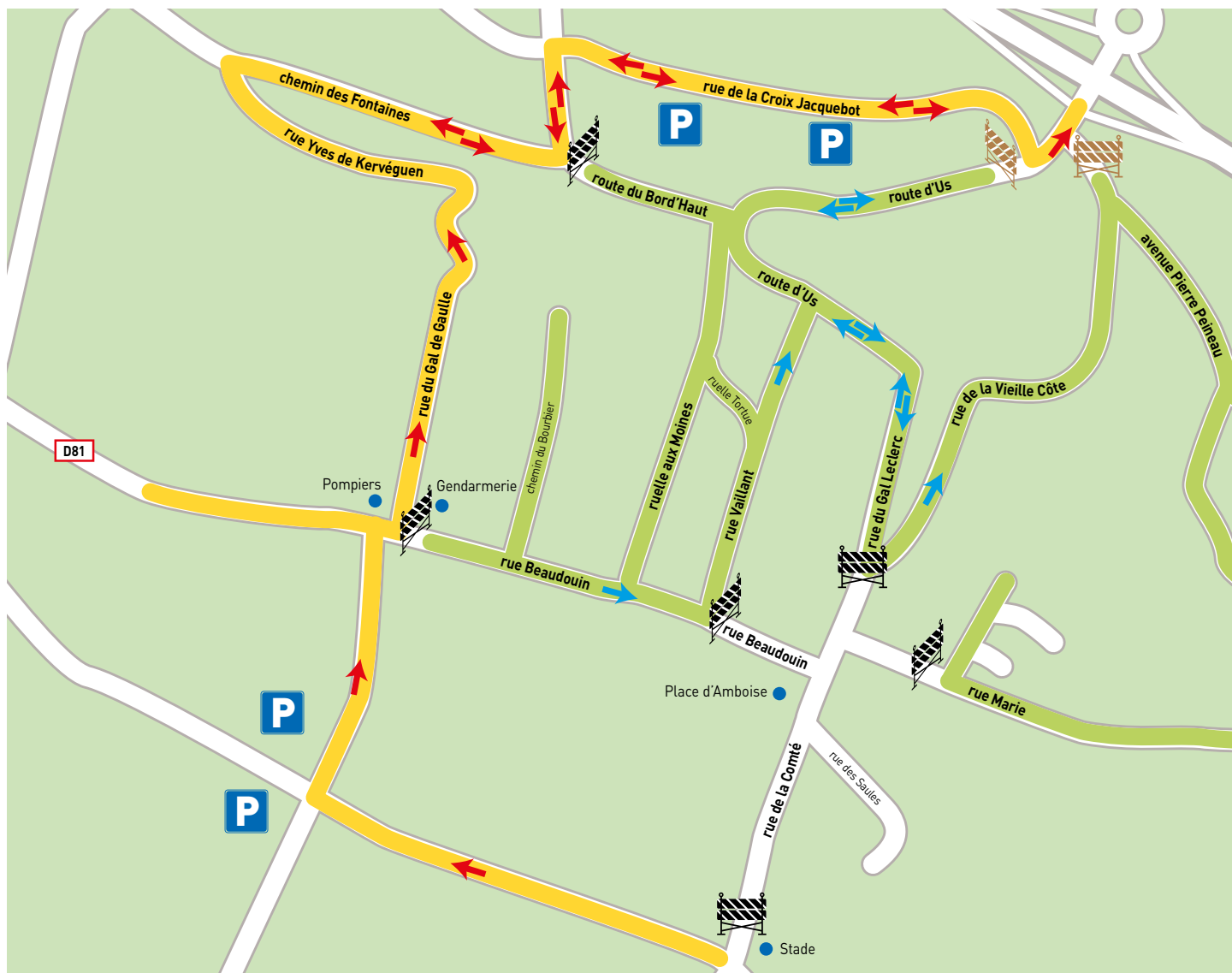





ÉDITION SPÉCIALE

AMÉNAGEMENT DE LA CIRCULATION POUR LES 24H DE VIGNY LE 29 JUIN 2019

Restrictions de circulation




 Circulation exclusivement réservée aux riverains munis d'un laissez-passer

 Sens de circulation

 Déviation

 Barrage fixe

 Barrage mobile uniquement pour les riverains munis d'un laissez-passer

L'accès au centre bourg sera fermé à la circulation du samedi 29 juin (à partir de 6 heures du matin), jusqu'au lendemain 6 heures. Des déviations seront prévues afin de contourner le village.

La circulation et le stationnement seront réglementés, le temps de la manifestation, dans les conditions suivantes :

RUE DE LA COMTÉ



La rue sera barrée à hauteur du stade.

La déviation se fera par le chemin autour du parc du château dans le sens Longuesse - Théméricourt (sens unique).

Seul les véhicules de secours et engins agricoles seront autorisés à emprunter le chemin dans le sens contraire.



Le stationnement sera interdit des deux côtés sur toute la longueur et ainsi que tout le long du chemin autour du château.

RUE BEAUDOUIN



La rue sera barrée à hauteur de la gendarmerie, n°50 de la voie.

La déviation se fera par la rue Henri Savalle, rue du Général de Gaulle, rue Yves de Kervéguen, chemin des Fontaines, route du Bord'Haut, rue de la Croix Jacquobot.



Le stationnement sera interdit de la place d'Amboise jusqu'au 24 de la voie.

ROUTE DU BORD'HAUT



La rue sera barrée à hauteur du carrefour route du Bord'Haut/chemin des Fontaines.

La déviation se fera par la rue de la Croix Jacquobot.

ROUTE D'US



La route sera barrée à hauteur de la rue de la Croix Jacquobot sauf pour les riverains via un laissez-passer délivré par la mairie de Vigny.

La déviation sera mise en place par la RD14.

RUE DE LA VIEILLE CÔTE



La rue sera barrée :

- à l'intersection route d'Us/rue de la Vieille Côte, sauf pour les riverains et les habitants de la Gaudière via un laissez-passer délivré par la mairie de Vigny.

RUE MARIE



La rue sera barrée au niveau de la rue Montmorency.

La déviation se fera par la rue Marie, avenue Pierre Peineau.

RUE VAILLANT



Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie, de la rue Beaudouin jusqu'à la ruelle Tortue.

RUE DE LA CROIX JACQUEBOT



Le stationnement sera autorisé côté impair sur la parcelle enherbée.

LE CENTRE DU VILLAGE

La circulation et le stationnement seront interdits :

1. rue du Général Leclerc de la rue Marie à la place d'Amboise
2. place d'Amboise
3. rue Beaudouin de la rue Vaillant à la place d'Amboise
4. rue des Saules
5. rue de la Comté du stade jusqu'à la place d'Amboise
6. impasse des Cendres.

DERRIÈRE LE CHÂTEAU



Deux parkings sont prévus.

ARRÊT DE BUS



Les deux arrêts de bus situés rue Beaudouin (en face de la mairie et à proximité de la gendarmerie) seront déplacés sur les arrêts existants sur les bretelles de la RD14.



LES LAISSEZ-PASSER SERONT DÉLIVRÉS PAR LA MAIRIE EXCLUSIVEMENT AUX RIVERAINS CONCERNÉS (). SANS LAISSEZ-PASSER, IL NE SERA PAS POSSIBLE DE FRANCHIR LES BARRAGES MOBILES.